



Commission consultative en  
matière de bourses et prêts  
d'études

c/o SBPE  
Case postale 428  
1211 Genève 4

Genève, le 5 mars 2025

N/réf. MGa/HAd

Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études

## **Rapport d'activité législature 2024-2029**

1<sup>ère</sup> année

(1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025)

### **I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8, lettre e, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Articles 20 à 23 du règlement d'application de la loi sur les bourses et prêts d'études (RBPE C 1 20.01).

### **II. Compétences de la commission**

À teneur de l'article 21 RBPE, la commission a pour attributions :

- a) d'analyser la mise en œuvre de la loi à travers les statistiques et les informations fournies par le service ou par les membres de la commission ;
- b) d'émettre toute proposition pouvant améliorer l'efficacité des prestations d'octroi des bourses et des prêts ;
- c) de proposer et conduire des études sur les impacts de la loi ;
- d) de proposer des adaptations du dispositif cantonal prévu dans la loi et le présent règlement dans le respect des contraintes budgétaires, des législations fédérales et des accords inter cantonaux.

### **III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie le 26 septembre 2024 uniquement.

Voici un résumé des principaux points abordés lors de la séance :

- Demandes 2023/24 et 2024/25 : Bilan des demandes de bourse ou prêt d'études, augmentation du nombre de demandes et difficultés rencontrées, avec un focus sur la hausse des demandes en ligne.
- Reconversions professionnelles : Point sur les bourses de reconversion professionnelle depuis 2020, avec des statistiques et une discussion sur les raisons des refus.
- Divers : Discussion sur les indicateurs budgétaires et les ajustements prévus pour 2025, sur les permanences de la Fondation genevoise de désendettement, ainsi que sur les thématiques proposées pour la prochaine séance.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assuré par le service des bourses et prêts d'études et effectue les missions suivantes :

- composer l'ordre du jour
- convoquer les membres
- rédiger les procès-verbaux
- rédiger les rapports d'activité

#### **V. Parité**

La commission est composée de 12 membres : 4 femmes et 8 hommes.

#### **VI. Frais de la commission**

##### **A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

195 francs.

##### **B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

##### **C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

##### **D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.

  
Hossam ADLY  
Président